



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} octobre 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin aout 2025

La chaleur des mois estivaux n'affecte pas les remboursements de soins de ville. Au régime agricole, les dépenses d'aout talonnent de près celles de juillet, on note - 0,4 % après + 0,3 % le mois dernier en évolution mensuelle. L'ensemble poursuit une trajectoire plutôt ascendante depuis le début de l'année civile

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les huit premiers mois de 2025 diminue de 1,6 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,6 % pour les patients non-salariés agricoles et - 0,4 % pour les patients salariés agricoles)

Salariés agricoles : ils tirent à la hausse l'évolution des dépenses de soins de ville

Fin aout 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **1,3 %** pour le régime des **non-salariés agricoles** et de **5,9 %** pour le régime des **salariés agricoles**.

Honoraires médicaux : honoraires des médecins et dentistes en diminution en aout par rapport à juillet

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** connaissent en ce huitième mois de l'année une baisse à hauteur de - 2,6 % par rapport au mois précédent induite principalement par le recul du nombre de consultations et visites (- 1,6 %). De janvier à aout, les remboursements restent dynamiques avec un taux d'évolution à **+ 4,4 %** suite au passage de 26,5 € à 30 € du tarif de la consultation fin 2024. Une faible activité aoutienne est observée pour les remboursements d'honoraires des **médecins spécialistes** avec - 0,8 % ce mois-ci après + 1,5 % en juillet. L'évolution depuis le début d'année affiche un taux de **+ 6,7 %**. Après des oscillations marquées les trois derniers mois, les remboursements d'honoraires des dentistes ralentissent en aout par rapport à juillet (- 1,3 %). A fin aout, le taux d'évolution reste soutenu pour cette profession avec **+ 7,0 %**.

Professionnels du paramédical : des honoraires de masseurs kinésithérapeutes soutenus, ceux des infirmiers stables

Du côté des professionnels de santé du paramédical, on retrouve un niveau soutenu des remboursements chez les **masseurs kinésithérapeutes**. L'évolution depuis de début d'année reste cependant modéré avec **+ 2,3 %**. Les remboursements relatifs aux **soins infirmiers** sont relativement stables depuis avril 2025. De janvier à aout, les montants remboursés croissent de **0,9 %** par rapport à la même période l'an passé.

Une diminution atténuée des remboursements des laboratoires

Depuis le pic de rattrapage en mai, les remboursements **d'analyses médicales** chutent mais restent à un niveau supérieur à ce mois. Sur les huit premiers mois de l'année, les montants remboursés diminuent de **9,0 %** en raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024 et des baisses de tarifs réalisées en septembre 2024.

Une croissance en berne pour les transports de patients

Les remboursements de **transports** de patients augmentent de **1,9 %** à fin aout. En cette fin des vacances scolaires, le dynamisme de juillet s'efface, on note - 0,8 % ce mois-ci.



Indemnités journalières : IJ maladie plus dynamiques que les IJ ATMP

Aout talonne ici juillet pour les versements **d'indemnité journalière (IJ) maladie** (-0,1 % entre les deux mois), le taux d'évolution de cette série se hisse à **+ 3,4 %**, un taux inférieur à ceux observés en début d'année. Pour les versements **d'IJ ATMP**, aout est inférieur d'1% à juillet, il s'agit de la deuxième baisse consécutive. Le taux plafonne à **+ 1,6 %** à fin aout.

Médicaments : dynamique en officine, moins en établissements

En officine, les remboursements de **médicaments** se situent sur une tendance stable pour le troisième mois consécutif. A fin aout, le taux d'évolution demeure élevé avec **+ 5,8 %**. Les remboursements de **médicaments rétrocedés** après le pic de rattrapage en mai, repartent à hausse : plus de 9 % d'évolution mensuelle sur la période estivale. Le niveau à fin aout est supérieur à celui d'avant le pic de rattrapage. A fin aout, le taux est quasi nul (**+ 0,3 %**).

Dispositifs médicaux : une évolution positive à fin aout

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **3,7 %** à fin aout avec une hausse mensuelle d'1 %.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin aout 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin aout 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin aout 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,9%	+0,3%	+5,2%	+1,3%	+3,8%	+1,3%	+5,9%	+1,3%	-0,4%
Soins de ville hors produits de santé	+2,2%	-0,8%	+4,5%	+0,3%	+3,0%	+0,1%	+5,2%	+0,5%	-0,9%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+3,9%	+0,5%	+6,5%	+0,1%	+6,2%	+2,5%	+9,0%	-0,9%	-1,3%
- Médecins généralistes	+1,5%	-2,5%	+4,7%	-0,6%	+4,4%	-0,2%	+8,2%	-0,2%	-2,6%
- Médecins spécialistes	+5,0%	+2,0%	+7,3%	+2,5%	+6,7%	+3,6%	+9,1%	+1,4%	-0,8%
- Dentistes	+3,6%	-0,1%	+6,1%	-8,1%	+7,0%	+2,8%	+9,8%	-10,7%	-1,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,1%	-1,5%	+5,2%	+0,4%	+1,8%	-0,6%	+5,5%	+0,2%	-0,1%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,0%	-0,8%	+5,2%	+1,9%	+2,3%	-0,4%	+5,5%	+1,2%	+1,4%
- Infirmiers	+0,1%	-2,0%	+4,0%	-0,5%	+0,9%	-0,9%	+4,2%	-0,5%	-0,5%
Laboratoires	-10,4%	-14,7%	-6,7%	-12,2%	-9,0%	-13,8%	-5,0%	-9,9%	-4,3%
Frais de transports	+1,9%	-0,2%	+4,1%	+3,0%	+1,9%	-0,1%	+4,1%	+3,3%	-0,8%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,4%	+4,1%	+3,3%	+1,7%	+2,8%	+3,0%	+2,7%	+3,7%	-0,4%
- IJ maladie	+4,1%	+5,4%	+3,8%	+1,3%	+3,4%	+3,6%	+3,4%	+3,8%	-0,1%
- IJ ATMP	+2,4%	+1,8%	+2,5%	+2,5%	+1,6%	+1,9%	+1,5%	+3,6%	-1,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+4,2%	+1,8%	+6,7%	+3,1%	+5,1%	+2,9%	+7,3%	+2,7%	+0,4%
Médicaments :	+4,4%	+2,3%	+6,6%	+3,6%	+5,5%	+3,6%	+7,4%	+2,9%	+0,2%
- Médicaments délivrés en ville	+4,8%	+2,8%	+7,0%	+4,2%	+5,8%	+3,9%	+7,8%	+3,4%	-0,3%
- Médicaments rétrocedés	-2,4%	-8,1%	+1,4%	-4,5%	+0,3%	-2,8%	+2,3%	-3,8%	+9,3%
LPP	+3,4%	+0,3%	+7,1%	+1,5%	+3,7%	+0,8%	+7,0%	+1,9%	+1,0%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'août 2025